Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2024 à 09h34
Réference de l'AR : 054-200043693-20240325-2024_012-DE
Affiché le 05/04/2024 ; Certifié exécutoire le 05/04/2024

Procès-verbal du Conseil communautaire du 11 MARS 2024

Convoqué le 05 MARS, Salle polyvalente d'EPIEZ SUR CHIERS, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE le 11 Mars à 18H.
La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*

ALLONDRELLE-LA-MALMAISON		
BASLIEUX		
BAZAILLES	**MOSCATO**	Pascal
BEUVEILLE	**AZZARA**	JEAN FRANCOIS
BEUVEILLE		
BOISMONT		
CHARENCY-VEZIN	**GRETHEN**	PHILIPPE
COLMEY-FLABEUVILLE		
DONCOURT-LES-LONGUYON		
EPIEZ-SUR-CHIERS	**WEISS**	James
FRESNOIS-LA-MONTAGNE	**THOMAS**	Jean Luc
GRAND-FAILLY	**BIANCHI**	Ghislain
HAN-DEVANT-PIERREPONT	**THOMAS**	Jeremy
LONGUYON	**JACQUE**	JEAN PIERRE
LONGUYON	**PERCHERON**	Caroline
LONGUYON	**LAHURE**	ERIC
LONGUYON	**SAILLET**	JOSETTE
LONGUYON	**HOUSSON**	Ludovic
LONGUYON		
LONGUYON	**POLLRATZKY**	Marc
LONGUYON	**PIEDFER**	DOMINIQUE
LONGUYON	**WOJCIK**	JEAN LOUIS
LONGUYON		
LONGUYON	**TROMBINI**	Anne-Marie
LONGUYON	**BORASO**	Michèle
LONGUYON	**BIZOT**	HERVE
LONGUYON		
LONGUYON		
LONGUYON	**HIBLOT**	Philippe
MONTIGNY-SUR-CHIERS	**PIERRET**	JEAN JACQUES
OTHE		

PETIT-FAILLY	**JIRKOVSKY**	EDDY
PIERREPONT	**MOINEAUX**	JAMES
PIERREPONT	**FAIETA**	MICHEL
SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	**SIROT**	ALAIN
SAINT-PANCRE	**SAUNIER**	René
SAINT-SUPPLET		
TELLANCOURT	**ROESER**	Daniel
VILLE-AU-MONTOIS		
VILLE-HOUDLEMONT		
VILLERS-LA-CHEVRE	**DYE PELLISSON**	Alain
VILLERS-LE-ROND	**GILLARDIN**	Eric
VILLETTE		
VIVIERS-SUR-CHIERS	**HEIL**	ELISABETH

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: G ROUYER (Colmey)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** G PIERRE (Beuveille) à JF AZZARA (Beuveille) –D MULDER (Baslieux) à J MOINEAUX (Pierrepont) -N FOULON (Longuyon) à JP JACQUE (Longuyon)- C LECOINTRE (Longuyon) à C PERCHERON (Longuyon)- G PAQUIN (Longuyon) à P HIBLOT (Longuyon)

Ci-dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

Récapitulatif		
Rappel du nombre de sièges	**44**	
Quorum	**23**	
Nombre de titulaires présents	**28**	
Nombre de suppléants présents *(en lieu et place d'un titulaire)*	**1**	
Nombre de procurations	**5**	
Soit un total de votants potentiels de	**34**	

Le Président constate que le quorum est atteint.

Le Conseil débute à 18H

1- <u>Election du secrétaire de séance</u>

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du Conseil Communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré

A l'unanimité,
Désigne, C PERCHERON, secrétaire de séance

2- Procès-verbal du conseil communautaire du 28-02-2024 ANNEXE 1 DEL 24-03-01

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal (Annexe 1)
La rédaction définitive est ratifiée en séance le 11/03/2024

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité
DECIDE de valider le procès-verbal de la séance du 28/02/2024

3-Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 Annexe 2 DEL 24-03-02

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).
L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.
Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; Ce débat doit en effet permettre au Conseil de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.
Le budget primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de la Communauté, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024 ainsi qu'à la situation financière locale.

Les élus communautaires se verront donc présenter le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024

Présentation J WEISS :
Les bases sont augmentées de 4% pour l'année 2024. C'est la raison pour laquelle nous avons baissé d'un point la TEOM. Il est évoqué une dotation d'indemnité rurale, avec une enveloppe pour des zones protégées. Ces zones sont définies par l'Etat. Rien n'est prévu pour les Communautés de communes frontalières. Les règles d'équilibre budgétaire vous les connaissez.
Ensuite nous présentons les synthèses des orientations budgétaires, notamment les orientations vers la transition énergétique telles que le développement des énergies renouvelables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation à l'environnement, la réduction de la consommation d'électricité (EP), les opérations trame verte, étendre les champs éoliens, l'OPAHRU (on aura à en reparler à un prochain conseil pour que tout le territoire soit concerné), création de périscolaires, installation de bornes, MFS, LER, chauffage biomasse, PCAET….
Cette restructuration et l'éventuelle nouvelle gestion en régie par la T2L permettront des économies d'échelle.
Le CA 2023 laisse apparaitre en fonctionnement un excédent de 1 149669€ et un excédent reporté de 1

316904€ soit 2 466 014€d'excédent reportable au 1er janvier
Nous avons un déficit d'investissement de 1 110586€ de RAR. Compte tenu de l'excédent, nous avons un besoin de financement de 778 497€, sans besoin de recourir à l'emprunt. Les résultats sont de 2 466574€, l'affectation est de 778497, le report est de 1 688077,16€, soit un excédent d'investissement reporté 332 089€ ;
La situation financière s'améliore. La décision a été prise l'an dernier de rembourser un prêt par anticipation pour un bénéfice de 80 000€ et la dette a diminué de façon drastique.
Nous avons une politique de prudence au niveau des recettes, ce qui nous permet de prendre les 4% des bases.
Les recettes vont être en hausse de plus d'1 million d'Euros. Par contre, les charges sont également augmentées de plus d'1 million, en raison des Attributions Compensations dans le cadre de la fiscalité unique. Notre budget ne sera qu'une « boites aux lettres ».
Quant au FPIC, il sera réparti de la même façon qu'antérieurement.
Nous avons une augmentation de 30,96% des recettes, mais les dotations sont réduites et il y a le reversement des AC. Vous disposez du tableau des AC. Le reversement devait se faire automatiquement par la DGFIP. Or, ce ne sera pas certain. Au 31 mars, nous n'aurons pas eu le reversement. A voir si nous pourrons reverser à ce moment- là.
D ROESER : l'engagement a été pris de reverser trimestriellement. Il faut le tenir !
J WEISS : on s'y tiendra
D ROESER : en passant en semestriel, cela va pénaliser les communes sans beaucoup de trésorerie
J WEISS : on va maintenir le trimestriel mais on attendra le prochain conseil du 25 mars pour avoir des éléments complémentaires
J WEISS reprend la présentation.
Les dépenses de fluides sont également en hausse. Les charges de personnel ont augmenté, et ce en raison du besoin constant de personnel pour le périscolaire et de la hausse des salaires de 10%.
Pour le 13 Juillet, le contrat avec les Francas se termine. Vous disposez de la liste des personnel Francas, T2L et Mis à disposition. Une économie de plus de 100000 euros est probable entre la DSP et la régie directe. Il y a eu des difficultés avec les comptes des Francas. Dominique Lahure s'en est chargé. Je l'en félicite.
En ce qui concerne la dette, elle diminue régulièrement pour arriver à 2 838 000€ fin 2024. Nous rentrons totalement dans les standarts de la dette de notre strate. Il nous faut 2,2 ans pour rembourser la dette. Le seuil d'alerte est de 12 ans. Nous sommes bien revenus dans une gestion maîtrisée. Nous autofinançons les investissements en cours pour diminuer la dette et avoir de nouvelles capacités d'emprunt dans les années à venir et pour le prochain conseil communautaire.
Pour l'investissement, la totalité des périscolaires seront terminés en 2025. Le dernier sera celui de Pierrepont.
Nous augmenterons, si vous le souhaitez, au moment du vote du budget, l'enveloppe voirie pour la faire passer de 250 000€ à 300 000€.
Pour les nouvelles dépenses, ce seront des travaux à effectuer dans le bâtiment KAISER pour y affecter le siège de la T2L
D ROESER : le contrat Francas se termine le 15/07. Il n'y a pas eu de procédure d'appel d'offres, et il n'y a plus le temps. Donc il n'y aura pas de DSP. Vous avez déjà pris la décision sans nous en parler
J WEISS : on a jusqu'au 15 avril pour dénoncer le contrat. On peut toujours faire un appel d'offres. Mais il n'y aura pas de réponse ou une seule, celle des francas
JP JACQUE : il y aura une commission finances et une périscolaire
J WEISS : c'est Dominique qui fait le travail
D ROESER : on ne discute pas les motifs
J WEISS : avant la fin du mois, il y aura deux commissions. Nous en discuterons
D ROESER : le 18/03 on a déjà d'autres réunions. Autre chose, tu nous parles d'envisager le déplacement de la T2L sur KAISER. A chaque fois on est mis devant le fait accompli
J WEISS : je vous propose une provision dans le cadre du DOB. Je ne vous prends pas en traitre. Je le mets au budget comme provision, pour être le plus transparent possible. rien n'est figé. On doit en

discuter
JP JACQUE : on vous fera visiter KAISER dès que les travaux des entreprises nous le permettront
D ROESER :en ce qui concerne le directeur. Il faut dire qu'il s'agissait d'une révocation scabreuse, sans motif.
JP JACQUE : ce n'est pas une révocation sans motif. On n'aurait plus de personnel aujourd'hui.
D ROESER : il n'a pas intérêt à prendre sa retraite. Il est au chaud dans le sud
JJ PIERRET : on a une dépense qu'on doit assumer. On est passé de 120000€ à 35 000
JP JACQUE : c'est toujours de la perte
J WEISS : je préfèrerais les mettre sur les routes par exemple.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du rapport déposé pour le débat d'orientation Budgétaire 2024

4-Vote du taux des taxes et GEMAPI DEL 24-03-03

Points essentiels pour l'année 2024 :

• transmission des taux votés à l'Administration fiscale avant lundi 01/04/2024 ;
• le taux de TH est de nouveau à voter par les communes et EPCI (règle de lien avec les taux des taxes foncières) ;
• le taux de référence de la TH est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022 ;
• la taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans ;

En conséquence, Monsieur le Président propose de maintenir le taux des taxes pour l'année 2024

Présentation J WEISS
Depuis que je suis là, on n'a pas augmenté les taux. Pour la CFE, ce sera la DGFIP qui déterminera son taux cette année. Puis on sera sur un lissage des taux

Le Conseil communautaire,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,
décide de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :
- taxe d'habitation : 9,28 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7,82 %
- cotisation foncière des entreprises : 9,87 %

Et SE PRONONCE SUR le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 à 95 000 €

Le SIAC, lors de son DOB a présenté 2 hypothèses :

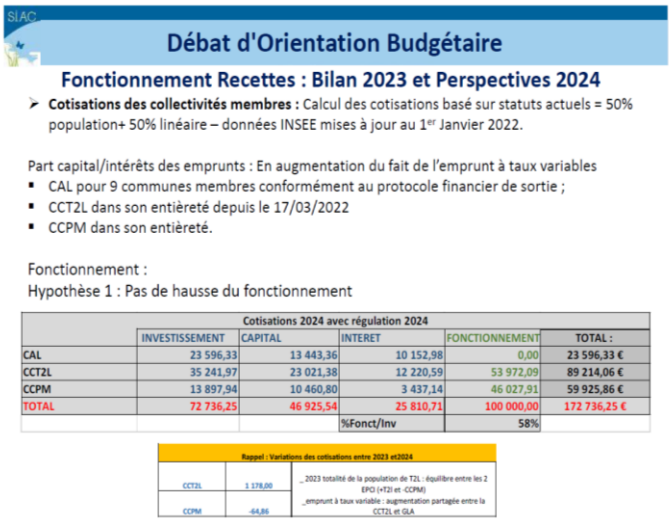
SIAC

Débat d'Orientation Budgétaire

Fonctionnement Recettes : Bilan 2023 et Perspectives 2024

➢ **Cotisations des collectivités membres :** Calcul des cotisations basé sur statuts actuels = 50% population+ 50% linéaire – données INSEE mises à jour au 1er Janvier 2022.

Part capital/intérêts des emprunts : En augmentation du fait de l'emprunt à taux variables
- CAL pour 9 communes membres conformément au protocole financier de sortie ;
- CCT2L dans son entièreté depuis le 17/03/2022
- CCPM dans son entièreté.

Fonctionnement :
Hypothèse 1 : Pas de hausse du fonctionnement

Cotisations 2024 avec régulation 2024					
	INVESTISSEMENT	CAPITAL	INTERET	FONCTIONNEMENT	TOTAL :
CAL	23 596,33	13 443,36	10 152,98	0,00	23 596,33 €
CCT2L	35 241,97	23 021,38	12 220,59	53 972,09	89 214,06 €
CCPM	13 897,94	10 460,80	3 437,14	46 027,91	59 925,86 €
TOTAL	72 736,25	46 925,54	25 810,71	100 000,00	172 736,25 €
			%Fonct/Inv	58%	

Rappel : Variations des cotisations entre 2023 et2024		
CCT2L	1 178,00	_ 2023 totalité de la population de T2L : équilibre entre les 2 EPCI (+T2I et -CCPM)
CCPM	-64,86	_emprunt à taux variable : augmentation partagée entre la CCT2L et GLA

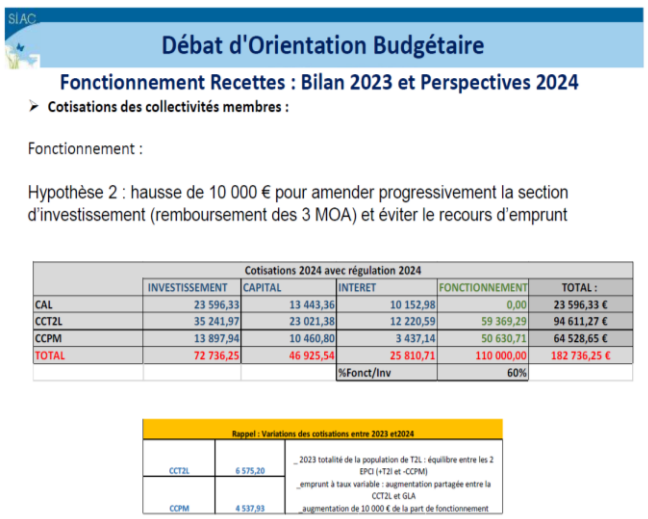
SIAC

Débat d'Orientation Budgétaire

Fonctionnement Recettes : Bilan 2023 et Perspectives 2024

➢ **Cotisations des collectivités membres :**

Fonctionnement :

Hypothèse 2 : hausse de 10 000 € pour amender progressivement la section d'investissement (remboursement des 3 MOA) et éviter le recours d'emprunt

Cotisations 2024 avec régulation 2024					
	INVESTISSEMENT	CAPITAL	INTERET	FONCTIONNEMENT	TOTAL :
CAL	23 596,33	13 443,36	10 152,98	0,00	23 596,33 €
CCT2L	35 241,97	23 021,38	12 220,59	59 369,29	94 611,27 €
CCPM	13 897,94	10 460,80	3 437,14	50 630,71	64 528,65 €
TOTAL	72 736,25	46 925,54	25 810,71	110 000,00	182 736,25 €
			%Fonct/Inv	60%	

Rappel : Variations des cotisations entre 2023 et2024		
CCT2L	6 575,20	_ 2023 totalité de la population de T2L : équilibre entre les 2 EPCI (+T2I et -CCPM)
CCPM	4 537,93	_emprunt à taux variable : augmentation partagée entre la CCT2L et GLA _augmentation de 10 000 € de la part de fonctionnement

Le Président propose de se prononcer sur le produit de la taxe à un montant de 95 000€

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité

DECIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :
- taxe d'habitation : 9,28 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7,82 %
- cotisation foncière des entreprises : 9,87 %

Et SE PRONONCE SUR le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 à 95 000 €

E GILLARDIN explique ce qu'est la GEMAPI : c'est la dernière colonne de votre avis d'imposition. Nous constatons de plus en plus d'embâcles sur les cours d'eau. Sur la ZRDC, il y a d'importants tas d'embâcles. Nous avons un devis d'enlèvement de 13 000€il y a de plus en plus d'essences qui ne sont plus adaptées et qui se déracinent. On a décidé de profiter d'avoir un bon de commande concernant un grand nombre d'embâcles, pour le faire passer.
J THOMAS : j'ai demandé un courrier pour l'entretien des cours d'eau. Cela fait au moins 2 ans.
E GILLARDIN : la police de l'eau doit intervenir. Le SIEP s'occupe des cours d'eau et non des ruisseaux.
J THOMAS : on m'a dit que je n'avais pas la compétence, qu'il fallait voir avec le SIAC et la GEMAPI. C'est la DDT qui me dit çà et toi tu me renvoies vers la DDT. Tout le monde se rejette la balle
J SAILLET : il faudrait voir aussi la Crusnes
E GILLARDIN : pour faire un courrier il faut trouver les arguments juridiques. Je verrai avec la police de l'eau
J THOMAS : une fois que les gens du village sont inondés c'est trop tard
E GILLARDIN : la GEMAPI a 4 axes. Le SIAC en possède 2 seulement. Normalement, c'est un devoir des propriétaires d'entretenir avec une déclaration à la DDT. On peut appuyer par un courrier auprès des propriétaires
J THOMAS : je te donnerai les noms des propriétaires

- **DIVERS**

JP JACQUE : le prochain conseil aura lieu le 25/03 à 18h dans cette salle d'Epiez

La séance est levée à 18H53

Le secrétaire de séance **Le Président**

JP JACQUE